

## 61 - Subventions pour Congrès - 4<sup>ème</sup> répartition au titre de l'année 2013

**M. l'Adjoint GIRARD, Rapporteur** : Dans le cadre de la quatrième tranche d'attribution de subventions pour 2013, une association privée, une association universitaire et un laboratoire universitaire organisant des colloques et congrès, ont sollicité la Ville de Besançon.

Après prise en compte des critères d'attribution (nombre de nuitées, nombre de congressistes, pertinence, rayonnement, visites guidées Ville, autofinancement, subventions des autres collectivités), il est proposé d'attribuer les subventions suivantes :

### Congrès privés

**- 2 500 € pour la Société de l'Industrie Minérale (SIM)** qui organisera du 1<sup>er</sup> au 4 octobre 2013 le congrès de la Société de l'Industrie Minérale.

Créée au milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle et reconnue d'utilité publique en 1879, l'Association a pour objectif de diffuser de l'information scientifique et technique sur la production, la transformation et les usages des matières premières minérales. La diffusion de revues, d'ouvrages, l'organisation de visites techniques et de séminaires constituent son activité principale. L'Association organise une fois par an, dans une ville différente, un congrès exposition. Depuis 1993, le Prix Jeunes de la SIM récompense le meilleur travail de fin d'études d'un élève de l'enseignement supérieur et les travaux d'un jeune actif en entreprise.

Le congrès 2013, temps forts pour les acteurs de l'industrie minérale, s'articulera autour de 7 visites de sites industriels de la région, d'une séance inaugurale et d'une trentaine de conférences sur des sujets d'intérêts majeur pour la profession (les ressources régionales ; liants hydrauliques : du laboratoire au chantier, vers des produits de qualité ; carrières et mines souterraines...).

La Société d'Industrie Minérale attend 300 congressistes, provenant de toute la France, la Belgique et les pays du Maghreb, au Parc des Expositions à Micropolis.

**- 500 € pour l'Association BARAC (Besançon Accueil la Rentrée Associative Carabine)** qui organisait du 6 au 8 septembre 2013 le Conseil d'Administration de rentrée de l'Association Nationale des Etudiants en Médecine de France (ANEMF).

L'Association BARAC est née en mars 2008 pour organiser le week-end de rentrée de l'ANEMF. Elle a pour but d'organiser au niveau local les événements associatifs d'échelle nationale de l'ANEMF, de planifier les congrès et toute la logistique qui s'y rattache, ainsi que de permettre aux représentants de toute la France de découvrir Besançon, une ville étudiante encore trop méconnue.

L'ANEMF est une association de loi 1901 qui travaille depuis 1965 pour l'intérêt commun des étudiants en médecine. Elle représente les étudiants en médecine auprès des ministères.

Le CA de l'ANEMF est un événement national réunissant les représentants de toutes les facultés de médecine de France. Ce congrès de rentrée permet la présentation et le vote de la politique générale du bureau nouvellement élu. Besançon a accueilli ce CA en 2006 et 2009

L'Association BARAC comptait sur la participation de 90 représentants à l'UFR de Médecine de Besançon.

### Congrès universitaire

- **1 000 € pour l'Université de Franche-Comté (Institut FEMTO-ST)** qui organisera du 2 au 8 novembre un colloque «French-Russian-German Laser Symposium 2013».

Cette manifestation est organisée tous les 2 ans depuis 10 ans dans le cadre de collaboration d'abord bi-latérales entre la France et la Russie puis trilatérales avec l'Allemagne. Ce colloque regroupe les meilleurs chercheurs dans le domaine des lasers et de leurs applications.

L'Institut FEMTO-ST compte sur la présence de 60 congressistes à l'UFR ST de la Bouloie.

### Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'attribution de ces trois subventions.

En cas d'accord, la somme totale, soit 4 000 €, sera prélevée de la façon suivante :

- 3 000 € sur la ligne 65.95/6574.0089052 CS 10036 (congrès privés),
- 1 000 € sur la ligne 65.95/65731.0089052 CS 10036 (congrès universitaires).

**«M. LE MAIRE** : Y a-t-il des oppositions ? Je n'en vois pas, c'est adopté».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 6, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

*Récépissé préfectoral du 25 septembre 2013.*